Office de la propriété intellectuelle du Canada
Un organisme d'Industrie Canada

Canadian Intellectual Property Office
An Agency of Industry Canada

# RAPPORT ANNUEL 2010-2011 DE L'OPIC

## L'adaptation à des réalités changeantes

Canada

OPIC CIPO

# L'adaptation à des réalités changeantes

Office de la propriété intellectuelle du Canada **Rapport annuel 2010-2011**

**www.opic.ic.gc.ca**

On peut obtenir cette publication sur supports accessibles, sur demande.

**Communiquer avec le :**
Centre de services à la clientèle
Office de la propriété intellectuelle du Canada
Industrie Canada
Place du Portage I
Bureau C-229, 2e étage
50, rue Victoria
Gatineau (Québec) K1A 0C9

Tél. (sans frais) : 1-866-997-1936
ATS : 1-866-442-2476
Téléc. : 819-953-OPIC (6742)
Courriel : opic.contact@ic.gc.ca

Cette publication est également offerte par voie électronique en version HTML à www.opic.ic.gc.ca.

**Autorisation de reproduction**
À moins d'indication contraire, l'information contenue dans cette publication peut être reproduite, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, sans frais et sans autre permission de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC), pourvu qu'une diligence raisonnable soit exercée afin d'assurer l'exactitude de l'information reproduite, que l'OPIC soit mentionné comme organisme source et que la reproduction ne soit présentée ni comme une version officielle ni comme une copie ayant été faite en collaboration avec l'OPIC ou avec son consentement.

Pour obtenir l'autorisation de reproduire l'information contenue dans cette publication à des fins commerciales, faire parvenir un courriel à copyright.droitdauteur@tpsgc.gc.ca.

N.B. Dans cette publication, la forme masculine désigne tant les femmes que les hommes.

N° de catalogue Iu71-2011F-PDF
ISSN 1702-9368

# À propos de nous

L'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) est un organisme de service spécial (OSS) d'Industrie Canada (IC) et a pour responsabilité d'administrer le régime des droits de propriété intellectuelle (PI) du Canada, c'est-à-dire : les brevets, les marques de commerce, les droits d'auteur, les dessins industriels et les topographies de circuits intégrés.

Les principales fonctions de l'OPIC sont les suivantes :

- évaluer les demandes en matière de PI ainsi que concéder et enregistrer les droits connexes;
- diffuser les renseignements commerciaux et techniques liés à ces demandes de droits de PI afin de permettre à d'autres créateurs de s'inspirer des innovations existantes;
- encourager l'invention, l'innovation et la créativité au Canada;
- donner à d'autres pays des conseils spécialisés sur l'administration de la PI;
- promouvoir les intérêts du Canada en matière de PI sur la scène internationale.

Nos clients sont principalement des personnes qui demandent une protection de leurs droits de PI, des agents représentant ces personnes, des exploitants des régimes de la PI, et le milieu des affaires canadien.

L'OPIC assure un soutien de collaboration au Secteur de la politique stratégique d'IC et à d'autres partenaires gouvernementaux aux fins de l'élaboration des politiques et positions fédérales en matière de PI ainsi que de l'engagement général pris par le gouvernement de conférer un avantage concurrentiel au Canada dans l'économie mondiale du savoir. En particulier, l'organisation joue un rôle de premier plan dans l'élaboration du cadre administratif de la PI. Sur la scène internationale, l'organisation collabore avec les offices de la propriété intellectuelle (OPI) d'autres pays, notamment ceux de nos principaux partenaires commerciaux, et avec des organisations internationales telles que l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), pour promouvoir les intérêts canadiens en matière de PI.

Le fait que l'OPIC soit une organisation autofinancée est une considération importante qui guide la planification et les activités. Grâce aux revenus que tire l'OPIC de ses services, celui-ci est mieux à même de s'acquitter de son engagement à être réceptif aux besoins des demandeurs de droits de PI et d'y répondre de façon efficace et efficiente. Cet engagement s'adresse à toutes les parties et à tous les intervenants qui sont concernés par les processus et les activités et qui recherchent avant tout la qualité dans le travail de l'OPIC.

Il est possible de trouver des renseignements additionnels au sujet de l'OPIC à www.opic.ic.gc.ca.

# Vision, mission et valeurs

**Vision**
Être un chef de file reconnu pour l'excellence de nos produits et services en matière de propriété intellectuelle ainsi que pour notre contribution à l'essor de l'innovation au Canada, grâce à l'amélioration permanente de la qualité, au perfectionnement continu de nos employés et au respect de nos valeurs.

**Mission**
Accélérer le développement économique du Canada, c'est-à-dire :

- favoriser l'utilisation du régime de la propriété intellectuelle (PI) et l'exploitation des renseignements en la matière;
- encourager l'invention, l'innovation et la créativité au Canada;
- administrer les divers volets du régime de la PI au Canada (brevets, marques de commerce, droits d'auteur, dessins industriels et topographies de circuits intégrés);
- promouvoir les intérêts internationaux du Canada en matière de PI.

**Valeurs**
Intégrité
Équité
Respect
Efficacité
Confiance
Qualité
Amélioration continue

# Notre engagement à l'égard du service à la clientèle

## Au téléphone

- Nous répondons à votre appel avec courtoisie et efficacité et, au besoin, nous indiquons la personne qui saura vous renseigner dans la langue officielle de votre choix.
- Nous enregistrons clairement, dans les deux langues officielles, le message d'accueil de notre boîte vocale.
- Nous prenons connaissance, au moins une fois par jour, des messages qui nous sont laissés et nous retournerons votre appel avant la fin du jour ouvrable suivant.

## En personne

- Nous vous accueillons dans la langue officielle de votre choix.
- Nous faisons en sorte que vous rencontriez un agent d'information du Centre de services à la clientèle dans les dix minutes suivant votre arrivée.
- Si vous désirez rencontrer un spécialiste, vous devez prendre un rendez-vous au préalable.

## Correspondance générale, courriels et demandes de renseignements transmises par télécopieur

- Nous correspondons avec vous dans la langue officielle de votre choix.
- Nous accusons réception de la correspondance générale, des courriels et des demandes de renseignements reçues par télécopieur dans les deux jours ouvrables.

Si vous désirez faire officiellement des observations au sujet des produits et services offerts par l'OPIC, veuillez utiliser le formulaire de rétroaction en ligne fourni à cette fin dans le site de l'OPIC sous le bouton « Contactez-nous ».

## Comment nous joindre

Office de la propriété intellectuelle du Canada
Place du Portage I
Bureau C-229, 2e étage
50, rue Victoria
Gatineau (Québec) K1A 0C9

Renseignements généraux :
Tél. (sans frais) : 1-866-997-1936
ATS : 1-866-442-2476
Téléc. : 819-953-OPIC (6742)
Courriel : opic.contact@ic.gc.ca
Site Web : www.opic.ic.gc.ca

# Acronymes et sigles

| | |
|---|---|
| APEC | Coopération économique Asie-Pacifique |
| ATDB | Autoroute du traitement des demandes de brevet |
| COMC | Commission des oppositions des marques de commerce |
| DMC | Direction des marques de commerce |
| IC | Industrie Canada |
| MAECI | Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international |
| OMPI | Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle |
| OPI | Offices de la propriété intellectuelle |
| OPIC | Office de la propriété intellectuelle du Canada |
| OSS | Organisme de service spécial |
| PCT | Traité de coopération en matière de brevets |
| PI | Propriété intellectuelle |
| PME | Petites et moyennes entreprises |
| RPBB | Recueil des pratiques du Bureau des brevets |
| SGIRCD | Solutions de gestion intégrée des relations avec les clients et des dossiers |
| SRTA | Système de rapport du temps par activités |
| TI | Technologie de l'information |
| USPTO | Office des brevets et des marques des États-Unis |

# Table des matières

**Message du président** 2

**Introduction** 4

**Orientation stratégique : Services à la clientèle** 6

**Orientation stratégique : Sensibilisation** 8

**Orientation stratégique : Cadre administratif de la PI** 9

**Orientation stratégique : Activités internationales** 11

**Orientation stratégique : Nos employés** 14

**Les outils stratégiques habilitants de l'OPIC** 15

**Conclusion — La voie de l'avenir** 16

**États financiers vérifiés** 17
- Rapport de gestion 17
- États financiers 20
- Notes aux états financiers 24

**Renseignements financiers supplémentaires** 30
- Fonds renouvelable 30
- Rapport de gestion 30
- État des résultats 31

**Appendices** 32
- Appendice A — Données sur les réalisations 32
- Appendice B — Données financières 33
- Appendice C — Engagements en matière de services 36
- Appendice D — Membres de la haute direction et agents de développement des affaires 40

# Message du président

Au cours de l'exercice 2010-2011, malgré l'incertitude économique qui se faisait sentir à l'échelle mondiale, l'OPIC a poursuivi sur sa lancée en vue de devenir un chef de file en matière d'innovation, conformément à son Plan stratégique quinquennal. Cet objectif cadre avec notre rôle consistant à contribuer à la réussite économique du Canada au moyen de l'octroi de droits de PI de haute qualité et opportuns. En 2010-2011, nous avons réalisé des progrès par rapport à tous les objectifs fixés dans notre Plan stratégique, nous avons mis de nouveaux services électroniques en place et nous avons poursuivi nos efforts de compression des coûts.

L'OPIC a apporté d'importantes améliorations à la qualité de ses services :

- Au cours des dernières années, nous avons réduit considérablement le nombre de demandes de brevet en attente d'un premier examen.
- En 2010–11, nous avons réduit nos délais d'exécution en ce qui concerne l'octroi de droits de PI.
- Nous avons remplacé nos processus traditionnels fondés sur le papier en effectuant des investissements ciblés dans les services électroniques afin de moderniser la façon dont nous faisons affaire avec nos clients.
- Nous avons mis de nouveaux services électroniques en place, notamment le dépôt automatique des déclarations d'opposition à des marques de commerce et des premières prolongations de délai, et nous avons offert plus d'information en ligne au moyen de webinaires et de bulletins électroniques.
- Nous offrons plus d'options de paiement en ligne : les clients de l'OPIC peuvent maintenant réapprovisionner leur compte de dépôt en effectuant un transfert électronique de fonds, puis utiliser ce compte pour payer les droits et taxes relatifs au dépôt, à l'enregistrement, au maintien en état et aux demandes internationales.

Nos travaux continus en vue de la modernisation du cadre administratif de la PI du Canada, tant au pays qu'auprès de nos partenaires à l'étranger, sous-tendent l'amélioration du service à la clientèle de l'OPIC. En plus de la signature d'ententes de coopération avec la Finlande, l'Allemagne et l'Espagne, des modifications ont été apportées aux *Règles sur les brevets* cette année, modifications qui avaient été introduites par l'OPIC. Ces dernières, qui comprennent un changement accélérant le traitement des brevets touchant des technologies vertes, ont rendu le processus d'octroi d'un brevet plus simple, plus rapide et plus flexible pour nos clients canadiens et étrangers.

À l'externe, l'OPIC a continué de sensibiliser les gens à la PI dans les collectivités canadiennes, de mettre en commun ses meilleures pratiques avec d'autres OPI, et de respecter ses responsabilités internationales auprès de l'OMPI ainsi que d'autres groupes intéressés par la PI des quatre coins du monde.

Après des années de mesures de dotation énergiques, nous avons commencé à délaisser quelque peu le recrutement tactique afin de nous concentrer davantage sur le perfectionnement des employés à long terme.

# Message du président

Ce changement a donné de nouvelles occasions de perfectionnement aux employés de l'OPIC, notamment sous la forme de perfectionnement à l'intention des cadres supérieurs et de programmes d'apprentissage continu — ces programmes sont essentiels à la création d'une culture de l'innovation à l'OPIC.

Depuis le début de la récession économique en 2008-2009, l'OPIC a passé en revue ses dépenses afin d'en limiter l'augmentation de sorte qu'elle ne soit que légèrement plus rapide que celle du coût de la vie. En 2010-2011, nous avons amélioré nos mesures de contrôle des coûts en mettant sur pied le Système de rapport du temps par activités (SRTA). Ce système aide l'organisation à comprendre le coût réel de ses activités en vue de l'amélioration des processus dans l'ensemble de l'OPIC. De plus, le projet de réaménagement des locaux nous a permis de centraliser nos opérations afin d'en maximiser l'efficacité et de libérer près de 3 800 mètres carrés, ce qui signifie des épargnes annuelles de plus d'un million de dollars. Ces efforts de contrôle et de réduction des coûts nous ont donné la possibilité de réinvestir dans de nouvelles façons de mener nos activités et de créer une organisation intelligente qui encourage l'innovation.

En plus des progrès réalisés par rapport à nos objectifs stratégiques et de l'amélioration de nos mesures de compression des coûts, cette année a également marqué le départ de ma prédécesseure, Mary Carman. Sous la gouverne de Mary au cours des quatre dernières années, l'OPIC est devenu un OPI stable financièrement et bien géré, reconnu pour ses droits de PI de qualité et opportuns. Plus important encore, la vision de Mary a bien positionné l'OPIC pour ce qui est de l'atteinte de notre objectif de servir d'exemple en matière d'innovation — nous poussant non seulement à remanier nos processus de façon à les rendre plus efficaces, automatisés et axés sur les clients, mais aussi à nous améliorer nous-mêmes en apprenant continuellement. Je remercie Mary de sa contribution exceptionnelle à l'OPIC.

Pour ce qui est de l'avenir, nous avons déjà commencé à modeler notre prochain Plan stratégique. Ce plan nous aidera à concentrer nos efforts sur les éléments critiques de notre mandat et de nos opérations ainsi qu'à réaliser nos objectifs à long terme, tout en appuyant le plan général du gouvernement visant à améliorer l'innovation et la compétitivité économique au Canada.

Commissaire aux brevets,
registraire des marques de
commerce et président,

Sylvain Laporte

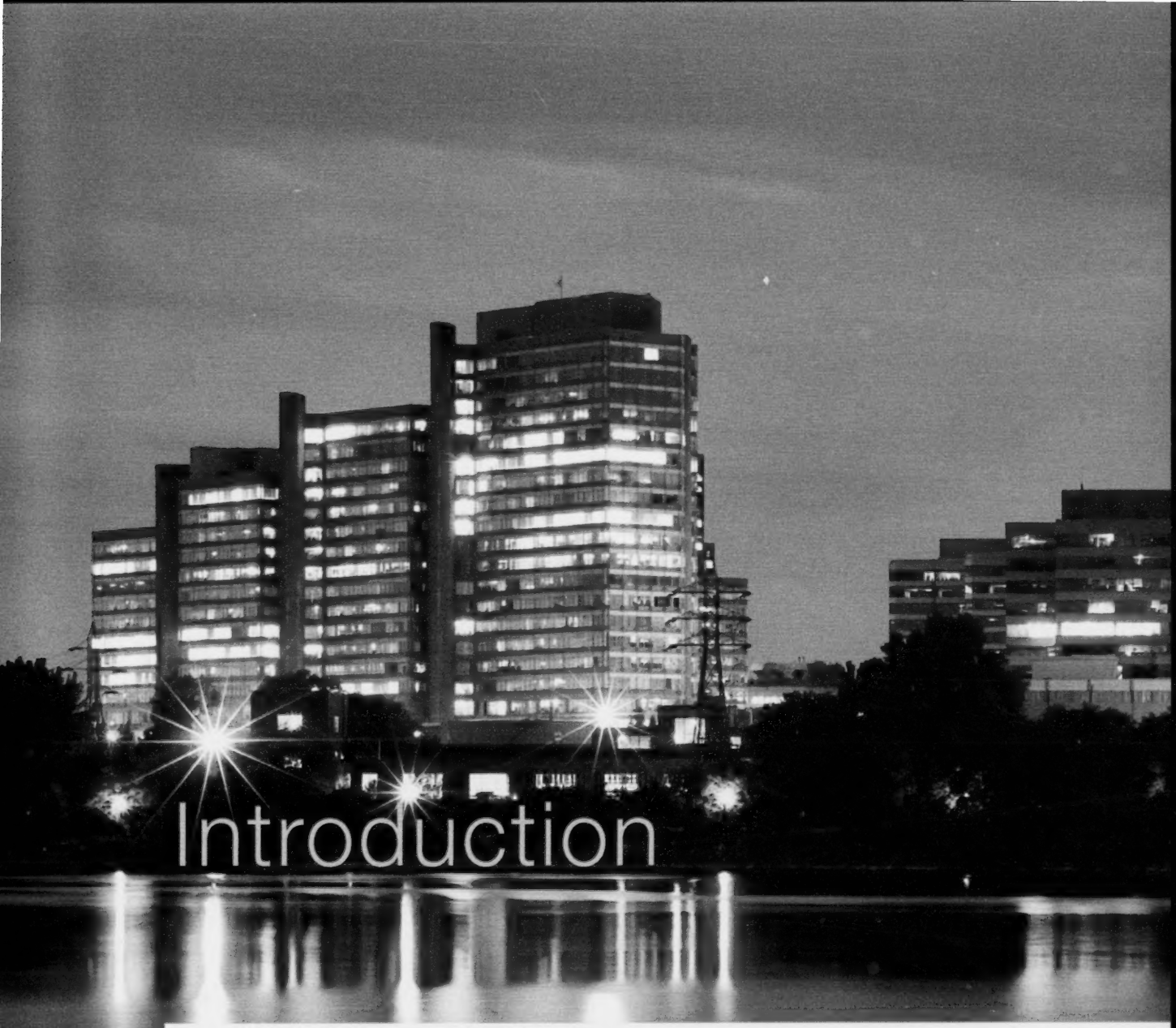

# Introduction

Tout au long de l'exercice 2010-2011, l'OPIC a continué d'offrir ses services de base tout en réalisant des progrès vers l'atteinte des objectifs exposés dans son Plan stratégique 2007-2012, intitulé *Aller de l'avant au profit du Canada*. Le présent rapport annuel décrit les mesures que nous avons prises et les résultats que nous avons obtenus pendant l'exercice 2010-2011, tout en poursuivant nos efforts liés aux cinq orientations stratégiques exposées dans le plan, à savoir :

- Services à la clientèle : améliorer les produits, les services et les processus dans les domaines prioritaires pour les clients tout en veillant au mieux à l'intérêt public.
- Sensibilisation : être un chef de file parmi les OPI pour ce qui est du développement de renseignements, d'outils et de services individualisés en matière de PI en vue d'aider les petites et moyennes entreprises (PME)

canadiennes à acquérir un avantage concurrentiel sur le marché, de façon qu'une connaissance et une utilisation accrues de la PI deviennent des facteurs mesurables de leur succès à l'échelle mondiale.

- Cadre administratif de la PI : améliorer la politique (administrative) en matière de PI au profit des Canadiens. Le cadre administratif de la PI comprend les lois, les règlements et les pratiques administratives.
- Activités internationales : contribuer à l'amélioration du régime de PI mondial dans l'intérêt des Canadiens et, pour ce faire, exercer une influence sur les politiques et les pratiques administratives internationales en matière de PI et communiquer et acquérir les pratiques exemplaires et les renseignements d'affaires.
- Nos employés : que l'OPIC soit reconnu comme l'un des meilleurs employeurs du gouvernement fédéral.

# Orientation stratégique : Services à la clientèle

## *Résultats énoncés dans le Plan stratégique*

- La prestation et la qualité des produits et des services de l'OPIC répondent aux besoins et aux attentes des clients et sont équivalentes au rendement des OPI chefs de file, ou même le surpassent.
- Les clients de l'OPIC, y compris le public, peuvent trouver facilement l'information et les personnes dont ils ont besoin.

## *Orientation stratégique et réussites*

L'OPIC a répondu aux besoins de ses clients en améliorant la qualité de ses services et leur prestation, tout en rehaussant l'accès à l'information. Par exemple, le Centre de services à la clientèle, qui est le principal point de contact pour toutes les demandes de renseignements généraux, a dépassé toutes ses normes de service, 98,9 p. 100 des demandes de renseignements généraux par téléphone ayant été réglées dans un délai de 24 heures, et toutes les demandes d'accès à des agents d'information sur place ayant été réglées en dix minutes. De plus, d'autres directions de l'OPIC ont aussi amélioré leurs services et leurs processus de façon à les rendre plus conviviaux et adaptés aux besoins des clients en offrant de nouvelles méthodes d'accès à l'information ainsi que de nouveaux services électroniques.

### *Communiquer des renseignements aux clients*

La communication de renseignements sur le régime de la PI favorise la compréhension chez les clients et l'utilisation de ces renseignements. L'organisation est toujours à la recherche de manières de rendre l'information plus facilement accessible et d'améliorer les communications avec son personnel. Ces efforts ont pour la plupart pris la forme de nouveaux renseignements offerts sur le site Web, notamment :

- *Les nouvelles sur les marques de commerce*, un bulletin préparé par la Direction des marques de commerce (DMC) et la Commission des oppositions des marques de commerce (COMC). Ce bulletin comprend les mises à jour relatives au *Manuel des marchandises et services*, les nouvelles consultations, les énoncés de pratique et les articles dans « Quoi de neuf? » qui concernent les marques de commerce. À l'heure actuelle, 1 850 personnes sont abonnées pour recevoir ces nouvelles par courriel.
- De nouvelles pages Web destinées à donner aux agents et aux autres professionnels des brevets, des marques de commerce ou des dessins industriels un accès rapide à notre information et à nos services. Ces pages Web contiennent des liens vers tous les outils et les services que les agents utilisent le plus souvent.
- Des webinaires produits par la DMC et la COMC. La DMC a employé cette méthode pour tenir des discussions sur les modifications proposées à la législation sur les marques de commerce au moyen de deux webinaires. La COMC a tenu une autre série de webinaires afin d'aider ses clients à utiliser ses nouveaux services électroniques. Au total, huit webinaires ont eu lieu au cours de l'exercice, et 665 personnes y ont participé.

### *Faire des affaires par voie électronique*

L'OPIC a lancé de nouveaux services permettant de produire une déclaration d'opposition et de demander une prolongation de délai en ligne, en vertu de l'article 47(1) de la *Loi sur les marques de commerce*, dans des procédures d'opposition.

# Orientation stratégique : Services à la clientèle

Ces services comprennent :

- l'enregistrement automatique dans la Base de données sur les marques de commerce des déclarations d'opposition et des premières prolongations de délai pour faire opposition à une marque de commerce;
- la réception d'un avis de confirmation immédiat attestant que la déclaration d'opposition ou la demande de prolongation de délai a bel et bien été reçue;
- des délais de réponse plus courts grâce à une diminution de la manipulation et de l'administration des documents;
- la possibilité pour une partie concernée de visualiser et d'imprimer la déclaration d'opposition ou la demande de prolongation de délai produite en ligne.

Les clients de l'OPIC peuvent maintenant utiliser leur compte de dépôt auprès de l'OPIC pour payer :

- les droits exigés pour le dépôt des déclarations d'opposition et des demandes de prolongation de délai;
- les taxes pour le maintien en état des brevets;
- les taxes relatives aux demandes internationales (PCT-SAFE);
- les droits liés à l'enregistrement des marques de commerce.

De plus, les clients de l'OPIC peuvent aussi réapprovisionner leur compte de dépôt au moyen d'un transfert électronique de fonds.

# Orientation stratégique : Sensibilisation

## *Résultats énoncés dans le Plan stratégique*

- Les PME canadiennes ont acquis un avantage concurrentiel grâce à une utilisation efficace des actifs et des renseignements relatifs à la PI.
- Les diplômés de niveau postsecondaire connaissent les avantages liés à la PI, utilisent les renseignements relatifs à la PI et sont mieux placés pour contribuer à l'exploitation de la valeur commerciale de la PI.

## *Orientation stratégique et réussites*

L'orientation stratégique de l'OPIC en ce qui concerne la sensibilisation souligne notre détermination à faire connaître les avantages de la PI de manière à faire augmenter l'utilisation de la PI pour le bénéfice économique du Canada. Au cours de 2010-2011, l'organisation a examiné son approche relative à la sensibilisation. La stratégie révisée oriente les efforts vers les étudiants de niveau postsecondaire et les intermédiaires travaillant pour des PME exportatrices. Afin d'atteindre les étudiants de niveau postsecondaire, l'OPIC présentera à des professeurs de certaines facultés de collèges et d'université des séances d'information sur la PI et les outils d'éducation de l'OPIC, notamment les études de cas sur la PI et la Banque de conférenciers. Cette nouvelle stratégie a pour objectif :

- d'accroître l'utilisation des études de cas sur la PI dans les universités, en mettant l'accent sur les facultés ciblées (commerce, sciences, ingénierie et dessin industriel) et les collèges ayant une capacité de recherche appliquée;
- de développer davantage les initiatives de formation de l'organisation en partenariat avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) en envisageant de nouveaux intermédiaires qui aideraient l'OPIC à atteindre les PME exportatrices. L'OPIC facilitera l'accès des intermédiaires à des outils de PI qu'ils pourront offrir à leurs clients.

Au cours de 2010-2011, l'OPIC :

- a présenté 60 séances sur des études de cas sur la PI dans 42 établissements d'enseignement, ce qui représente plus de 1 400 étudiants;
- a collaboré avec le MAECI, contribuant à l'offre de formation à l'intention des délégués commerciaux sur les rudiments de la PI (trois cours sur la PI ont été offerts à 55 délégués commerciaux et à 9 représentants de partenaires);
- a travaillé en collaboration avec la Corporation commerciale canadienne (CCC) à l'offre de formation sur la PI à 22 agents de la CCC;
- a travaillé en partenariat avec l'Institut de la propriété intellectuelle du Canada en vue d'offrir, au moyen de la Banque de conférenciers, 56 séances d'information à 1 255 intervenants du milieu des affaires;
- est entré en contact avec plus de 2 000 PME et d'autres membres de la communauté des affaires lors de 19 salons professionnels;
- a traité, dans son Centre de services à la clientèle, près de 60 000 demandes de renseignements et plus de 10 000 demandes de documentation.

# Orientation stratégique : Cadre administratif de la PI

## *Résultats énoncés dans le Plan stratégique*

- Le cadre administratif de la PI du Canada est concurrentiel à l'échelle internationale.
- L'OPIC accroît son expertise et contribue au programme national de la PI.

## *Orientation stratégique et réussites*

Le cadre administratif de la PI du Canada englobe la législation, la réglementation et les pratiques administratives. L'organisation travaille en collaboration avec des intervenants et des partenaires internationaux afin de gérer le cadre de la PI pour le compte des Canadiens. Pour ce faire, elle détermine, appuie et apporte des modifications qui rendront le cadre plus accessible aux clients et aux intervenants et plus concurrentiel par rapport à d'autres OPI.

## Un cadre de la PI efficace

L'organisation s'applique à faire en sorte que ses pratiques administratives, ainsi que le cadre réglementaire et législatif fédéral, soient les plus efficaces possible et que l'information pertinente soit accessible aux clients, aux intervenants et au grand public.

### *Améliorations apportées au* Recueil des pratiques du Bureau des brevets *(RPBB)*

L'OPIC a apporté des modifications au RPBB (le guide sur les procédures et pratiques régissant les demandes de brevet), notamment :

- Le chapitre 16, « Inventions mises en œuvre par ordinateur », comprend des conseils et des exemples qui permettent de clarifier la façon dont les exigences en matière de brevetabilité s'appliquent aux inventions mises en œuvre par ordinateur. Ce chapitre a été révisé de façon à donner de plus amples explications sur ces exigences.
- Le chapitre 9, « Description », traite des diverses exigences en matière de divulgation suffisante en vertu du paragraphe 27(3) de la *Loi sur les brevets* ainsi que de celles relatives à la forme et à la teneur d'une description en vertu des *Règles sur les brevets*. Ce chapitre a été révisé de façon à donner plus de détails en ce qui concerne les exigences relatives à la présentation d'une description exacte et complète de l'invention.
- Le chapitre 14, « Unité de l'invention », traite des exigences relatives à l'unité de l'invention et au dépôt de demandes complémentaires. Une version révisée provisoire a été diffusée en février 2011 aux fins de consultation publique. Le chapitre a été révisé pour renforcer le fait que les normes canadiennes concernant l'unité de l'invention sont équivalentes aux normes établies en vertu du Traité de coopération en matière de brevets (PCT), pour préciser le mécanisme de règlement des différends en cas d'impasse relative à l'unité de l'invention et pour offrir des conseils précis en vue d'assurer une application plus cohérente et plus prévisible des normes pertinentes.

### *Règles sur les brevets*

Les *Règles modifiant les Règles sur les brevets* sont entrées en vigueur le 1er octobre 2010. Les modifications comprennent ce qui suit :

- simplification de la définition du terme « description »;
- précision de l'objet de l'article 16(4);
- regroupement des dispositions qui traitent de

# Orientation stratégique : Cadre administratif de la PI

l'établissement de la date de dépôt;
- précision de la période de confidentialité;
- modification d'un renvoi erroné à un article de la *Loi sur les brevets* concernant le paiement des taxes pour le maintien en état;
- mise à jour du renvoi à la définition de « petite entité » dans la formule 3 de l'annexe I des *Règles sur les brevets*;
- clarification générale de la formule 3 de l'annexe I des *Règles sur les brevets*;
- simplification des exigences relatives au complètement.

Ces modifications aideront les clients à obtenir des droits conférés par le brevet et leur offriront une plus grande souplesse, grâce à l'élimination de plusieurs exigences administratives et à la formulation plus claire de certaines dispositions des *Règles sur les brevets*. En outre, elles appuient également l'approche de l'OPIC en vue d'aligner les *Règles sur les brevets* conformément aux normes internationales.

## Un cadre de la PI moderne

L'OPIC a modifié les *Règles sur les brevets* en vue d'accélérer le traitement des demandes de brevet ayant trait à des technologies environnementales « vertes » du régime canadien de la PI. L'accélération de l'examen aura pour effet de raccourcir le temps nécessaire pour breveter ces technologies vertes, ce qui permettra aux inventeurs de trouver du financement, de créer des entreprises et de mettre plus rapidement les technologies vertes sur le marché.

## Un cadre de la PI novateur

L'OPIC est déterminé à renforcer le cadre administratif de la PI grâce à des initiatives nationales et à une collaboration internationale.

### *Succès de l'Autoroute du traitement des demandes de brevet (ATDB)*

L'ATDB permet à un demandeur de brevet dont les revendications ont été jugées acceptables par le premier OPI à qui il a présenté sa demande de soumettre une demande correspondante à un autre OPI et de demander à ce dernier que sa demande fasse l'objet d'un examen prioritaire.

Au cours de l'exercice, l'OPIC a signé trois ententes avec la Finlande, l'Allemagne et l'Espagne en vue de projets pilotes de deux ans qui débuteront le 1er octobre 2010 et prendront fin le 30 septembre 2012.

À la lumière du succès du projet pilote mené dans le cadre de l'ATDB avec l'Office des brevets et des marques des États-Unis (USPTO), l'OPIC a conclu une entente relative à l'ATDB avec ce dernier pour une période indéterminée.

À l'heure actuelle, l'OPIC a aussi des ententes relatives à l'ATDB avec ses homologues du Japon, de la République de Corée, du Danemark, de la Finlande, de l'Allemagne et de l'Espagne.

Les ententes conclues dans le cadre de l'ATDB permettent à l'organisation de réduire considérablement ses délais de traitement en travaillant en collaboration avec d'autres OPI. Conscient de ces avantages, l'OPIC poursuit ses efforts en vue de conclure des ententes similaires avec d'autres OPI auprès desquels les Canadiens tentent d'obtenir des brevets.

# Orientation stratégique : Activités internationales

## *Résultats énoncés dans le Plan stratégique*

- L'OPIC est proactif et fait preuve de leadership pour améliorer la position du Canada à l'échelle internationale en matière de PI.
- L'aide apportée aux pays en voie de développement en matière de PI est reconnue comme étant de haute qualité.

## *Orientation stratégique et réussites*

La stratégie internationale de l'organisation consiste à mieux positionner le Canada sur la scène internationale en ce qui a trait à la PI en œuvrant à la consolidation du régime mondial de la PI. Des progrès ont été réalisés vers l'atteinte de ces objectifs, notamment grâce à notre participation active à des forums internationaux, à notre collaboration avec des pays aux valeurs similaires afin d'améliorer les règles et les pratiques administratives, et à l'assistance technique en matière de PI que nous offrons aux pays en voie de développement.

Les directions de l'OPIC fournissent des renseignements stratégiques, des évaluations et des conseils sur des questions internationales en matière de PI. L'OPIC travaille avec des OPI d'autres pays et des organismes comme l'OMPI, l'Organisation mondiale du commerce et la Coopération économique Asie-Pacifique (APEC). En 2010-2011, l'OPIC a réalisé des progrès avec sa stratégie internationale grâce aux activités décrites ci-dessous.

### *Participation aux réunions de l'OMPI*

L'OPIC a continué de faire connaître ses points de vue et ceux du Canada lors des rencontres de l'OMPI, en particulier, celles des groupes et comités d'experts et de travail technique, notamment le Comité permanent du droit des brevets ainsi que le Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques. L'organisation a également pris part aux travaux du Comité du programme et budget de l'OMPI, au Comité du développement et de la propriété intellectuelle ainsi qu'aux Assemblées de l'OMPI. L'OPIC se fait fort, dans ses activités, de prôner une plus grande transparence et efficacité dans l'administration et les opérations de l'OMPI. Grâce à sa participation, l'OPIC a pu s'assurer que l'OMPI mettait l'accent sur des priorités communes.

### *Présidence du Groupe B+*

L'OPIC continue de stimuler les discussions sur une harmonisation en profondeur de la législation régissant les brevets en présidant la réunion plénière du Groupe B+, une responsabilité qu'il assume depuis 2008. Si l'harmonisation n'est pas tout à fait chose faite encore, ces efforts ont tout de même permis une meilleure compréhension des questions en jeu entre les membres.

### *Travaux à titre d'administration internationale du PCT*

L'OPIC est une administration internationale du PCT. En plus d'effectuer des travaux de recherche et d'examen préliminaire dans le cadre de ce rôle, l'organisation participe activement à des réunions comme la Réunion des administrations internationales dans le but d'améliorer le système du PCT pour les demandeurs canadiens. En tant que membre du Groupe de travail du PCT, l'OPIC a déployé des efforts concrets en vue d'accroître la valeur de la recherche internationale et de l'examen préliminaire menés aux termes du PCT. Le soutien

# Orientation stratégique : Activités internationales

de l'organisation à l'égard d'un cadre de la qualité amélioré et d'initiatives innovatrices, comme le système d'observation par une tierce partie, donnera lieu à un meilleur système caractérisé par un traitement rapide des droits, sans qu'il soit nécessaire de modifier le PCT ou ses règlements.

## *Participation à des groupes de travail composés de membres d'OPI*

L'OPIC continue de travailler avec des groupes informels d'OPI de pays tout aussi déterminés que le Canada à améliorer l'administration de la PI. Par exemple, l'organisation, en collaboration avec les OPI du Royaume-Uni et de l'Australie (le « Groupe de Vancouver »), a travaillé à améliorer la compréhension des initiatives de partage du travail et de la production de rapports sur le rendement opérationnel, entre autres choses. L'organisation a également collaboré avec l'OMPI et ses homologues du Royaume-Uni et de l'Australie en vue du lancement du système d'Accès centralisé aux rapports de recherche et d'examen, qui offre une bibliothèque électronique dans laquelle les OPI participants peuvent chercher des rapports de recherche et d'examen. Cet outil permettra aux examinateurs des pays participants de consacrer moins de temps et d'efforts au traitement des demandes soumises en double auprès de différents offices.

## *Participation aux activités de l'APEC*

L'OPIC continue de diriger la délégation canadienne au sein du Groupe d'experts sur les droits de propriété intellectuelle de l'APEC et est toujours membre de l'équipe du Cadre d'évaluation de la qualité. La participation de l'organisation vise à intensifier le dialogue sur la politique de la PI et la mise en commun d'informations sur des dossiers connexes avec les membres de l'APEC, qui sont les plus importants partenaires commerciaux du Canada.

## *Assistance technique aux pays en voie de développement*

L'OPIC offre toujours une assistance technique aux pays en voie de développement afin de contribuer au renforcement des capacités en matière d'administration et de protection des droits de PI. Cette aide a notamment pris la forme d'un atelier conjointement offert avec l'OMPI sur les techniques de gestion, auquel ont assisté des représentants d'OPI provenant de douze pays en voie de développement. L'atelier avait pour but d'approfondir les connaissances et les compétences sur les techniques de gestion inhérentes à la prestation de services liés à la PI, afin de perfectionner les compétences des OPI dans les pays en voie de développement et de créer une tribune où l'on peut échanger des idées. En tenant cet atelier, l'OPIC a aidé le Canada à remplir ses obligations relatives aux Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, plus précisément celles par lesquelles il s'est engagé à offrir des programmes de coopération technique et financière aux pays en voie de développement et aux pays les moins développés. L'organisation a offert de l'assistance technique dans le domaine des brevets à l'Office de la propriété intellectuelle d'Antigua et Barbuda afin de contribuer à l'établissement de ses systèmes de la PI. L'OPIC fournit également des rapports de recherche à la fine pointe de la technologie et des rapports de recherche et d'examen dans le cadre des Services d'information en matière de brevets de l'OMPI.

# Orientation stratégique : Nos employés

### *Résultats énoncés dans le Plan stratégique*

- Que l'OPIC soit reconnu comme l'un des meilleurs employeurs du gouvernement fédéral.
- L'OPIC est une organisation apprenante où les capacités individuelles et le leadership organisationnel sont renforcés.
- Les employés font preuve d'engagement, de soutien et d'intérêt à l'égard de leur emploi et de leur organisation.

Les activités de l'OPIC exigent une main-d'œuvre dotée de connaissances spécialisées. Nos meilleurs atouts sont le talent et le dévouement de nos employés. L'organisation a affiché un taux de maintien de l'effectif de 93 p. 100 pour cet exercice. L'OPIC est un organisme sensiblement plus jeune que la fonction publique dans son ensemble, 60 p. 100 des employés ayant moins de 45 ans comparativement à 50 p. 100 dans toute la fonction publique. Le taux de maintien élevé d'un jeune effectif signifie un bassin interne qualifié qui laisse entrevoir un talent en leadership pour l'avenir.

En 2009-2010, seulement 21 p. 100 des employés de l'OPIC admissibles à la retraite se sont prévalus de cette option. Toutefois, ce nombre s'est élevé à 39 p. 100 en 2010-2011. Bien qu'il s'agisse d'une hausse considérable, que nous suivrons de près, elle souligne l'importance de préparer nos jeunes employés à de nouveaux défis et à de nouvelles responsabilités.

Parmi les autres activités en matière de ressources humaines, mentionnons celles-ci :

- Le recours aux processus de dotation collective afin de constituer des bassins de personnes compétentes en vue de pourvoir les nombreux postes vacants. Cette manière de procéder permet de s'assurer que les nouveaux employés de l'OPIC possèdent des compétences pouvant aider l'organisation dans son ensemble.
- Un programme d'apprentissage personnalisé conçu par l'École de gestion Telfer de l'Université d'Ottawa offert à un groupe de directeurs et de gestionnaires.
- Un programme d'apprentissage continu à l'intention des employés des sections de l'Examen et des Opérations de la Direction des brevets visant à aider les employés à conserver leurs compétences professionnelles et à rester à l'avant-garde dans leur domaine.

# Les outils stratégiques habilitants de l'OPIC

Les fonctions internes au sein de l'OPIC, comme la gestion de l'information, les communications, la planification et l'établissement de rapports, la gestion des installations et les finances, permettent à l'organisation de fonctionner et d'offrir des services de façon efficiente et coordonnée.

Voici certaines de nos réalisations en 2010-2011 :

- *Le lancement du Système de rapport du temps par activités (SRTA).* Cet outil a été conçu en vue d'aider l'OPIC à mieux comprendre le coût véritable de ses activités et de ses opérations. Les données recueillies au moyen du SRTA facilitent la prise de décisions aux fins, notamment, de l'établissement et du suivi des mesures de l'efficience et de la productivité, de l'amélioration des processus et de l'analyse coûts-avantages des investissements.
- *Les importants changements en ce qui concerne les installations ont permis de centraliser les opérations de l'OPIC et de libérer des locaux qui n'étaient pas nécessaires, ce qui réduira le coût des installations.* Grâce au réaménagement des locaux et au déménagement des employés, nous avons pu libérer près de 3 800 mètres carrés de locaux à bureaux.
- *Une utilisation continue de la recherche stratégique pour soutenir l'OPIC dans l'amélioration de ses initiatives et ses activités en matière de politique, de programme et de prestation de services.* La recherche stratégique au sein de l'OPIC englobe la recherche économique, l'analyse stratégique des priorités, la collecte de données, l'entretien des relations avec la communauté de recherche économique relative à la PI dans son ensemble et la gestion du rendement, notamment au moyen de vérifications et d'évaluations.
- *On compte parmi les réalisations un certain nombre de rapports et d'activités clés :*
  - le Rapport d'étape 2007-2010 relatif au Plan stratégique 2007-2012;
  - une enquête empirique sur le recours aux prolongations dans le cadre du processus d'opposition des marques de commerce;
  - l'établissement des exigences relatives aux formalités pour le dépôt d'une demande et le renouvellement de l'enregistrement en lien avec un dessin industriel afin de faciliter l'harmonisation éventuelle du droit et des pratiques dans ce domaine et, de ce fait, simplifier et uniformiser les procédures pour les demandeurs.
- *Le Centre de ressources de l'OPIC a continué d'aider les employés à atteindre leurs objectifs professionnels.* De nouveaux outils de bureau permettent désormais aux employés d'avoir un accès rapide et aisé à de précieuses sources d'information en ligne dont ils ont besoin, soit à plus de 55 988 périodiques électroniques, à 55 bases de données et à 6 823 livres numériques, ressources qui leur sont utiles dans leurs tâches, comme les examens des demandes de brevet et de marque de commerce. Le personnel a effectué 531 357 téléchargements grâce à ces outils. En outre, le Centre a répondu à 7 226 demandes de documentation et tient une collection de documents imprimés qui a servi à plus de 11 956 reprises.

# Conclusion
# La voie de l'avenir

L'OPIC a démontré qu'il possédait la souplesse requise pour apporter les ajustements nécessaires à sa gestion des opérations et des ressources de manière à réagir adéquatement à un environnement en constante évolution, tout en continuant de réaliser des progrès vers les résultats exposés dans son Plan stratégique 2007-2012.

En 2011-2012, nous nous inspirerons de ces progrès et lancerons des initiatives telles que :

- l'élaboration d'une nouvelle stratégie d'affaires en vue d'axer notre organisation sur la croissance économique et l'innovation;
- la modernisation du cadre administratif de la PI du Canada en vue de le rendre concurrentiel à l'échelle internationale;
- la réalisation d'une analyse par segmentation afin de mieux comprendre nos clients et de leur offrir de meilleurs services;
- l'élargissement de nos activités de sensibilisation afin d'accroître la connaissance en matière de PI;
- l'amélioration continue de la gestion, des rapports et des contrôles financiers afin d'assurer l'excellence de nos opérations.

Conscient de l'importance fondamentale de la PI dans le développement économique du Canada, et en collaboration avec ses clients et partenaires, l'OPIC continuera d'administrer et de perfectionner le régime des droits de la PI du Canada, au bénéfice de tous les Canadiens. Grâce à l'énergie créative de nos employés et à l'esprit novateur et entrepreneurial des utilisateurs du régime de la PI du Canada, nous poursuivrons nos efforts vers l'atteinte de nos objectifs stratégiques.

# États financiers vérifiés

## Rapport de gestion

Nous avons préparé les états financiers ci-joints du Fonds renouvelable (le « Fonds ») de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada tels qu'exigés par et selon la politique du Conseil du Trésor concernant les fonds renouvelables et les normes et exigences de rapport du receveur général du Canada. Ces états financiers ont été préparés par la direction du Fonds selon les principales conventions comptables établies et énoncées à la note 2 des états financiers, sur une base comparable à celle de l'exercice précédent.

La responsabilité concernant l'intégrité et l'objectivité des données de ces états financiers, incombe à la gestion du Fonds. Certains renseignements inclus dans ces états financiers sont fondés sur les meilleurs estimations et jugements de la gestion tout en tenant compte de leur importance relative. Pour s'acquitter de ses responsabilités de comptabilité et d'information, le Fonds maintient une série de comptes qui représentent un enregistrement centralisé des opérations financières du Fonds. À moins d'avis contraire, les renseignements financiers présentés dans les états ministériels et ailleurs dans les Comptes publics du Canada sont conformes aux renseignements apparaissant dans les états financiers.

La gestion des services financiers du Fonds élabore et distribue les politiques de gestion financière et de comptabilité et émet des directives spécifiques assurant le respect de normes de comptabilité et de gestion financière. Le Fonds maintient des systèmes de gestion financière et de contrôle interne qui tiennent compte des coûts, des avantages et des risques. Ils sont conçus afin de fournir une certitude raisonnable que les opérations sont approuvées par le Parlement, exécutées selon les règlements applicables et comptabilisées adéquatement afin d'assurer la reddition des comptes en regard des fonds publics et de protéger les actifs confiés à la gestion du Fonds. Le Fonds s'efforce également d'assurer l'objectivité et l'intégrité des données contenues dans ses états financiers par la sélection, la formation et le développement attentifs d'un personnel qualifié, par des arrangements organisationnels permettant un partage juste des responsabilités et par des programmes de communication visant à assurer que ses règlements, conventions, procédures et niveaux d'autorités directoriales soient correctement appliqués au sein de l'organisation.

À la demande du Fonds, les états financiers ont été examinés par des vérificateurs externes, leur rôle consistant à exprimer une opinion concernant la présentation fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2011, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables des fonds renouvelables du gouvernement du Canada énoncés à la note 2 des états financiers.

Approuvé par : Commissaire aux brevets, registraire des marques de commerce et président,

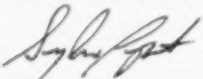

Sylvain Laporte

Dirigeante principale des finances,

Kelly Gillis, CA

Le 30 mai 2011

# États financiers vérifiés

**Deloitte.**

Deloitte & Touche, s.r.l.
800 - 100, rue Queen
Ottawa ON K1P 5T8
Canada

Tél. : (613) 236-2442
Téléc. : (613) 236-2195
www.deloitte.ca

## Rapport de l'auditeur indépendant

Au sous-ministre,
Industrie Canada

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (le "Fonds"), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2011, et les états des résultats et du passif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. Les états financiers ont été préparés par la direction du Fonds pour satisfaire à l'article 4 de la Politique du Conseil du Trésor du Canada sur les autorisations spéciales de dépenser les recettes et en vertu de la Loi sur les fonds renouvelables.

*Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément à l'article 4 de la Politique du Conseil du Trésor du Canada sur les autorisations spéciales de dépenser les recettes et en vertu de la Loi sur les fonds renouvelables, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

*Responsabilité de l'auditeur*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

## Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

*Responsabilité de l'auditeur (suite)*

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

*Opinion*

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2011, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément à l'article 4 de la Politique du Conseil du Trésor du Canada sur les autorisations spéciales de dépenser les recettes et en vertu de la Loi sur les fonds renouvelables.

*Référentiel comptable et restrictions quant à l'utilisation*

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention des lecteurs sur la note 2 des états financiers, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Les états financiers ont été préparés pour être utilisés par la direction du Fonds et le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada afin de communiquer l'utilisation de l'autorisation du Fonds renouvelable. En conséquence, il est possible que les états financiers ne puissent se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement à la direction du Fonds et le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada et ne devrait pas être diffusé à d'autres parties ou utilisé par d'autres parties que par la direction du Fonds et le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

Deloitte & Touche s.r.l.

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

Le 30 mai 2011

# États financiers vérifiés

## État de l'autorisation fournie (employée) (non vérifié) pour l'exercice terminé le 31 mars 2011 (en milliers de dollars)

| | 2011 | | 2010 | |
|---|---|---|---|---|
| | **Prévisions** | **Chiffres réels** | **Prévisions** | **Chiffres réels** |
| Bénéfice net | 468 | 4 321 | 3 397 | 3 085 |
| Plus : éléments ne nécessitant aucune utilisation de fonds | 4 510 | 3 732 | 5 562 | 3 238 |
| Fonds provenant des opérations | 4 978 | 8 053 | 8 959 | 6 323 |
| Moins : éléments nécessitant l'utilisation de fonds | | | | |
| Acquisitions nettes d'immobilisations | 14 330 | 1 450 | 8 000 | 2 741 |
| Autres éléments nets d'actifs et de passifs | 4 306 | 2 206 | (243) | 2 262 |
| Autorisation fournie (employée) | (13 658) | 4 397 | 1 202 | 1 320 |

*Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.*

## Rapprochement de l'autorisation (non employée) (non vérifié) au 31 mars 2011 (en milliers de dollars)

| | **2011** | **2010** |
|---|---|---|
| Solde débiteur de l'imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds (INASAF) | (155 687) | (147 981) |
| Virement du Conseil du Trésor pour prestations de cessation d'emploi | — | — |
| | (155 687) | (147 981) |
| Plus : imputation des créditeurs à la fin de l'exercice (CAFE) sur le compte du crédit après le 31 mars | 6 833 | 6 484 |
| Moins : montants crédités au compte du crédit après le 31 mars | 1 491 | 1 563 |
| Autres éléments | 2 808 | 5 696 |
| Autorisation nette fournie, à la fin de l'exercice | (153 153) | (148 756) |
| Limite de l'autorisation | 5 000 | 5 000 |
| Autorisation non employée reportée | 158 153 | 153 756 |

*Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.*

# État de la situation financière au 31 mars 2011 (en milliers de dollars)

| | 2011 | 2010 |
|---|---|---|
| **Actif** | | |
| À court terme | | |
| Petite caisse | 2 | 2 |
| Débiteurs | | |
| Gouvernement du Canada | 1 | 34 |
| Tiers | 1 458 | 1 529 |
| Revenus non facturés | 8 067 | 7 676 |
| Charges payées d'avance | 555 | 1 025 |
| | 10 083 | 10 266 |
| Immobilisations (note 3) | 8 183 | 10 465 |
| Revenus non facturés | 710 | 1 441 |
| | 18 976 | 22 172 |
| **Passif** | | |
| À court terme | | |
| Comptes de dépôts | 4 569 | 3 441 |
| Créditeurs | | |
| Gouvernement du Canada | 4 347 | 2 724 |
| Tiers | 5 285 | 5 112 |
| Revenus reportés | 42 210 | 39 866 |
| | 56 411 | 51 143 |
| Prestations de cessation d'emploi (note 4) | 15 379 | 14 695 |
| Revenus reportés | 39 521 | 45 284 |
| | 54 900 | 59 979 |
| Obligations contractuelles (note 6) | | |
| Éventualités (note 10) | | |
| Passif net (note 5) | (92 335) | (88 950) |
| | 18 976 | 22 172 |

*Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.*

# États financiers vérifiés

## État des résultats et du passif net pour l'exercice terminé le 31 mars 2011 (en milliers de dollars)

| | 2011 | 2010 |
|---|---|---|
| Revenus | 147 490 | 149 448 |
| Dépenses | | |
| Salaires et avantages sociaux | 97 093 | 97 542 |
| Services professionnels | 28 615 | 26 396 |
| Amortissement des immobilisations | 3 732 | 4 241 |
| Logement | 8 747 | 8 630 |
| Matériels et fournitures | 1 013 | 1 377 |
| Information | 170 | 311 |
| Communications | 873 | 837 |
| Voyages | 634 | 681 |
| Fret et courrier | 467 | 477 |
| Entretien et réparation | 972 | 840 |
| Formation | 672 | 764 |
| Location | 181 | 174 |
| Mauvaise créance | — | 2 |
| | 143 169 | 142 272 |
| Bénéfice net avant ajustement | 4 321 | 7 176 |
| Ajustement pour prestations de cessation d'emploi (note 4) | — | (4 091) |
| Bénéfice net | 4 321 | 3 085 |
| Passif net, au début de l'exercice | (88 950) | (94 160) |
| Ressources financières nettes fournies et variation de l'INASAF, au cours de l'exercice | (7 706) | 2 125 |
| Passif net, à la fin de l'exercice | (92 335) | (88 950) |

*Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.*

# État des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars 2011 (en milliers de dollars)

| | 2011 | 2010 |
|---|---|---|
| Activités d'exploitation | | |
| Bénéfice net | 4 321 | 3 085 |
| Plus : amortissement des immobilisations | 3 732 | 4 241 |
| | 8 053 | 7 326 |
| Variation du fonds de roulement (note 7) | 5 451 | (3 883) |
| Variation des autres éléments d'actif et de passif | | |
| Revenus non facturés | 731 | (189) |
| Prestations de cession d'emploi | 684 | 4 786 |
| Revenus reportés | (5 763) | (7 424) |
| | (4 348) | (2 827) |
| Ressources financières nettes provenant des activités d'exploitation | 9 156 | 616 |
| Activités d'investissement | | |
| Acquisitions d'immobilisation | (1 450) | (2 741) |
| Ressources financières nettes provenant des activités d'investissement et variation de l'INASAF, au cours de l'exercice | 7 706 | (2 125) |
| INASAF, au début de l'exercice | 147 981 | 150 106 |
| INASAF, à la fin de l'exercice (note 5) | 155 687 | 147 981 |

*Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.*

# Notes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2011
## (montants dans les tableaux en milliers de dollars)

## 1 — Autorisation et objectif

Le Fonds renouvelable (le « Fonds ») de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada octroie ou enregistre les droits exclusifs de propriété intellectuelle (PI) au Canada. En échange, le Fonds acquiert des renseignements sur la PI et des technologies de pointe qu'il diffuse auprès des entreprises, des industries et des citoyens canadiens pour améliorer leur rendement économique et leur compétitivité et pour inciter de nouvelles inventions et innovations.

Le Fonds a été établi le 1er avril 1994. L'autorisation de dépenser à même les sommes du Trésor fut octroyée le 22 février 1994 pour une somme maximale de 15 millions de dollars. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2002, la somme maximale de l'autorisation de dépenser à même les sommes du Trésor a été réduite à 5 millions de dollars. Le Parlement a accordé au Fonds l'autorisation permanente de puiser dans le Trésor pour effectuer des paiements aux titres du fonds de roulement, de l'acquisition d'immobilisations et du financement temporaire du déficit d'exploitation accumulé. Le Fonds peut retenir les surplus afin de poursuivre l'automatisation des opérations.

Conformément à la décision du Conseil du Trésor # 833200 (Compression des dépenses du budget de 2006), datée du 30 novembre 2006 et prenant effet en 2006-2007, le Fonds a transféré 50 millions de dollars de son surplus accumulé à l'imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds (« INASAF »).

Le Fonds n'est pas sujet à l'impôt sur le revenu.

## 2 — Principales conventions comptables

**Base de présentation**
Les états financiers ont été établis conformément aux obligations de rendre compte pour les fonds renouvelables définis par le receveur général du Canada. La méthode de comptabilité utilisée dans ces états financiers diffère des principes comptables généralement reconnus au Canada parce que :

- les services obtenus sans frais d'autres ministères gouvernementaux ne sont pas déclarés comme une charge;
- les passifs liés aux vacances et les prestations de cessation d'emploi sont basés sur des estimations de la direction plutôt que sur des évaluations actuarielles;
- les passifs éventuels sont divulgués plutôt qu'enregistrés.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

**Constatation des revenus**
Les droits reçus pour le traitement de brevets, de marques de commerce et de dessins industriels sont comptabilisés à titre de revenus reportés jusqu'à ce que les services soient rendus; les droits sont à ce moment comptabilisés à titre de revenus. Des décomptes d'inventaires détaillés des applications ont lieu afin de déterminer le montant de revenus reportés, qui tient compte de la cédule de droits liés à l'application. Des taux différents peuvent être facturés selon la taille de l'entité. Les abandons au cours

du processus d'application sont comptabilisés à titre de revenus gagnés. Lorsque le travail est complété avant que les droits soient reçus, les montants sont présentés comme revenus non facturés. Les droits sont prescrits par divers décrets en conseil.

**Immobilisations et amortissement**
Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode linéaire, commençant au cours du mois suivant l'acquisition et s'échelonnant sur leur durée de vie utile estimative, comme suit :

| | |
|---|---|
| Logiciels | 3 ans |
| Matériel informatique | 3-5 ans |
| Améliorations locatives | 5 ans |
| Équipement | 10 ans |
| Ameublement | 10 ans |
| Systèmes | durée de vie utile estimative, commençant dans l'exercice au cours duquel le système deviendra opérationnel |

**Prestations de cessation d'emploi**
Les employés du Fonds ont droit à des prestations de cessation d'emploi calculées sur le niveau du salaire au moment de la cessation de l'emploi tel que prévu dans leurs conventions collectives et leurs conditions d'emploi. Ces prestations sont dues au fur et à mesure que l'employé rend les services nécessaires pour les gagner.

**Régime de retraite**
Les employés du Fonds sont protégés par le Régime de pension de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. En vertu de la présente Loi, les contributions versées au Régime par le Fonds sont limitées à un montant égal aux contributions de l'employé compte tenu de son service courant. Ces contributions représentent les obligations totales de pension du Fonds et sont imputées aux opérations sur une base courante. Le Fonds n'est pas tenu, dans le cadre de la Loi actuelle, de verser des contributions pour pallier les insuffisances actuarielles du Compte de pension de retraite de la fonction publique ni les frais au Trésor pour les paiements d'indexation en vertu de la *Loi sur les prestations de retraite supplémentaires*.

**Utilisation d'estimations comptables**
La préparation d'états financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus exige que la gestion établisse des estimations et hypothèses comptables affectant les montants d'actif, de passif, de revenus et de dépenses rapportés durant la période, ainsi que la divulgation d'éventualités reliées aux actifs et passifs à la date des états financiers. Les résultats réels pourraient différer des estimations comptables. L'utilisation d'estimations comptables concerne principalement les revenus, la durée de vie utile estimative des immobilisations et les obligations salariales à payer. Ces estimations sont revues annuellement et, si des ajustements sont nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers au cours de l'exercice où ils sont connus.

# Notes aux états financiers

## 3 — Immobilisations et amortissement cumulé

| **Immobilisations** | **Solde au 1er avril 2010** | **Acquisitions** | **Aliénations** | **Solde au 31 mars 2011** |
|---|---|---|---|---|
| Améliorations locatives | 22 132 | — | — | 22 132 |
| Logiciels | 10 114 | 359 | 123 | 10 350 |
| Matériel informatique | 1 771 | — | 11 | 1 760 |
| Équipement | 31 | 48 | — | 79 |
| Ameublement | 296 | 95 | — | 391 |
| Systèmes | | | | |
| INTREPID | 3 983 | — | — | 3 983 |
| TechSource | 5 361 | — | — | 5 361 |
| Autres | 12 572 | — | 1 537 | 11 035 |
| Systèmes en développement | 2 681 | 948 | — | 3 629 |
| | 58 941 | 1 450 | 1 671 | 58 720 |

| **Amortissement cumulé** | **Solde au 1er avril 2010** | **Amortissement** | **Aliénations** | **Solde au 31 mars 2011** |
|---|---|---|---|---|
| Améliorations locatives | 20 810 | 958 | — | 21 768 |
| Logiciels | 8 577 | 999 | 123 | 9 453 |
| Matériel informatique | 1 679 | 43 | 11 | 1 711 |
| Équipement | 7 | 3 | — | 10 |
| Ameublement | 31 | 36 | — | 67 |
| Systèmes | | | | |
| INTREPID | 3 978 | 5 | — | 3 983 |
| TechSource | 4 279 | 541 | — | 4 820 |
| Autres | 9 115 | 1 147 | 1 537 | 8 725 |
| Systèmes en développement | — | — | — | — |
| | 48 476 | 3 732 | 1 671 | 50 537 |
| | 10 465 | | | 8 183 |

## 4 — Prestations de cessation d'emploi

Jusqu'au 31 mars 2009, les prestations de cessation d'emploi gagnées par un employé précédant son embauche au sein du Fonds représentaient une obligation du Conseil du Trésor et, donc, n'avaient pas été inscrites aux états financiers du Fonds. Le passif pour les prestations gagnées à partir du moment de l'embauche d'un employé pour le Fonds ont été inscrites aux comptes comme indemnité à payer aux employés. À compter du 1er avril 2009, le Fonds est responsable de toutes les prestations de cessation d'emploi de ses employés. Un ajustement unique de 4 091 347 $ a été requis pour enregistrer le passif dans les comptes pour le montant total des prestations de cessation d'emploi gagnées par les employés, sans tenir compte du moment auquel un employé s'est joint au Fonds. Le compte de passif à long terme pour les prestations de cessation d'emploi a été ajusté en contrepartie du surplus cumulé du Fonds.

| | 2011 | 2010 |
|---|---|---|
| Prestations de cessation d'emploi, au début de l'exercice | 14 695 | 9 909 |
| Prestations payées au cours de l'exercice | (1 167) | (709) |
| Dépense de l'exercice | 1 851 | 5 495 |
| Prestations de cessation d'emploi, à la fin de l'exercice | 15 379 | 14 695 |

## 5 — Passif net

**Imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds (« INASAF »)**
L'INASAF représente la position de trésorerie tenue par le gouvernement pour le Fonds.

**Surplus accumulé**
Le surplus accumulé est une accumulation des surplus de chaque exercice incluant l'imputation du déficit d'ouverture de 9 448 000 $ au moment de l'établissement du Fonds.

| | 2011 | 2010 |
|---|---|---|
| Surplus accumulé, au début de l'exercice | 59 031 | 55 946 |
| Résultats nets | 4 321 | 3 085 |
| Surplus accumulé, à la fin de l'exercice | 63 352 | 59 031 |
| INASAF, à la fin de l'exercice | (155 687) | (147 981) |
| Passif net | (92 335) | (88 950) |

# Notes aux états financiers

## 6 — Obligations contractuelles

Le Fonds est lié en vertu d'obligations contractuelles pour :

| | | |
|---|---|---|
| Services de technologie de l'information avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada | **2012** | 4 810 |
| | | 4 810 |
| Location des locaux | **2012** | 8 835 |
| | **2013** | 8 919 |
| | **2014** | 9 333 |
| | | 27 087 |
| Développement et support à l'entretien d'applications dans le cadre du programme d'amélioration constante des systèmes | **2012** | 1 616 |
| | | 1 616 |
| Développement et support à l'entretien d'applications dans le cadre des services professionnels en informatique centrés sur les tâches | **2012** | 1 111 |
| | | 1 111 |
| Services de recherche et accès à des bases de données | **2012** | 3 085 |
| | | 3 085 |

## 7 — Variations du fonds de roulement

| Les composantes des variations de l'actif et du passif à court terme comprennent : | **2011** | **2010** |
|---|---|---|
| Comptes débiteurs | 104 | 798 |
| Revenus non facturés (court terme) | (391) | (594) |
| Charges payées d'avance | 470 | (793) |
| Comptes de dépôts | 1 128 | 553 |
| Comptes de créditeurs | 1 796 | (4 454) |
| Revenus reportés (court terme) | 2 344 | 607 |
| | 5 451 | (3 883) |

## 8 — Opérations entre apparentés

Le Fonds est apparenté, à titre de propriété commune, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État créés par le gouvernement fédéral. Les paiements liés au logement, à la traduction, au contentieux, à la rémunération et avantages sociaux, aux services de courrier, de sécurité ainsi qu'aux services informatiques pour l'ordinateur central furent effectués avec les parties concernées pendant le cours normal des opérations.

## 9 — Assurance

Le Fonds n'assure pas ses biens conformément à la pratique adoptée dans le cadre de la politique gouvernementale d'auto-assurance.

## 10 — Éventualités

**Congés de maladie**
Les employés peuvent accumuler les congés de maladie non utilisés. Toutefois, ces congés ne sont pas dévolus et ne peuvent être utilisés qu'en cas de maladie. Le montant des indemnités à payer en congés de maladie au cours des prochains exercices ne peut être raisonnablement déterminé et ne figure donc pas dans les présents états financiers. Le paiement des indemnités de congés de maladie est inclus dans les opérations en cours au moment où il est encouru.

# Renseignements financiers supplémentaires

## Fonds renouvelable

À titre d'OSS d'Industrie Canada doté d'un fonds renouvelable, l'OPIC finance entièrement ses activités grâce aux revenus générés par les frais qu'il perçoit pour la prestation de ses services en matière de PI.

Les états financiers du Fonds renouvelable (le « Fonds ») de l'OPIC ont été préparés conformément aux exigences du receveur général du Canada pour les fonds renouvelables. La méthode de comptabilité utilisée dans ces états financiers diffère des principes comptables généralement reconnus au Canada parce que les services obtenus sans frais d'autres ministères gouvernementaux ne sont pas présentés comme des dépenses; les dépenses et les engagements liés aux prestations de cessation d'emploi excluent la partie non financée par le Fonds; et le passif éventuel est divulgué plutôt que comptabilisé. Certains renseignements compris dans ces états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de leur importance relative.

L'OPIC élabore des politiques comptables, gère les systèmes financiers et exerce des contrôles internes nécessaires pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de comptabilité et de rapport. Grâce à de saines pratiques de gestion financière et à des contrôles comptables internes rigoureux, l'administration financière de l'OPIC offre l'assurance raisonnable que les opérations de l'organisme sont comptabilisées et exécutées conformément aux pouvoirs qui sont conférés et que ses actifs sont protégés.

Dans le cadre de la fonction de contrôleur moderne et afin d'améliorer la responsabilisation et les comptes rendus de la direction, l'OPIC fait appel à des vérificateurs externes qui examinent les états financiers et donnent une opinion sur la question de savoir si ces états présentent fidèlement la situation financière de l'organisme à la fin de l'exercice.

## Rapport de gestion

### Bilan

Le bilan du Fonds témoigne de la saine situation financière de l'OPIC. À la fin de mars 2011, le bilan (note 5) indique que l'OPIC a enregistré une imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds (INASAF — représentant la trésorerie du Fonds) de 155,7 millions de dollars ou 69,4 millions si l'on exclut les revenus reportés et comptes de dépôts à court et à long terme. Un montant de 8,8 millions de dollars est enregistré au titre des revenus non facturés, qui correspondent à la valeur du travail achevé avant la réception des taxes ou des droits. Les revenus non facturés ont trait principalement à l'examen et à l'enregistrement des marques de commerce : l'OPIC reçoit une partie des droits d'examen avant le début du travail (ces droits sont consignés dans les revenus reportés), le solde étant perçu après l'achèvement du travail et comptabilisé dans les revenus non facturés.

# Renseignements financiers supplémentaires

Les immobilisations de 8,2 millions de dollars, déduction faite de l'amortissement, représentent essentiellement la valeur nette des systèmes des secteurs d'activité, les locaux loués à bail et d'autres systèmes et logiciels de technologie de l'information (TI) en cours de développement. Chaque année, on effectue des investissements en vue de renforcer les capacités de TI afin qu'elles correspondent bien aux objectifs et aux besoins opérationnels de l'OPIC.

Dans le passif, les revenus reportés à court et à long terme, soit respectivement 42,2 millions de dollars et 39,5 millions de dollars, représentent la somme déjà payée pour les services à fournir dans un proche avenir et sont liés directement à l'arriéré des demandes de brevet et de marque de commerce à examiner. Le montant actuel total des revenus reportés représente l'équivalent des travaux à exécuter durant le prochain exercice. Le solde des comptes créditeurs de 9,6 millions de dollars représente une augmentation de 1,8 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent et se rapporte à des sommes dues à des tiers et aux ministères fédéraux. En outre, au 1er avril 2009, et conformément aux lignes directrices sur les fonds renouvelables, l'OPIC est maintenant responsable de l'ensemble des prestations de cessation d'emploi de ses employés. En 2009-2010, un rajustement ponctuel de 4,1 millions de dollars a dû être effectué pour que soit inscrit dans les comptes le passif au titre des prestations totales accumulées par les employés, quel que soit le moment où un employé a adhéré au Fonds. Le compte du passif à long terme pour les prestations de cessation d'emploi a été rajusté en conséquence par l'application d'une déduction du compte d'excédent accumulé du Fonds (voir la note 4 des Notes aux états financiers). Les autres éléments d'actif et de passif sont demeurés relativement stables.

Le surplus accumulé s'élevait à 63,4 millions de dollars au 31 mars 2011. Grâce au surplus accumulé, l'OPIC pourra rester à la fois financièrement responsable et viable et il sera en mesure de maintenir et d'améliorer ses niveaux de service. Il pourra, par exemple, réduire ses délais d'exécution et investir dans le renouvellement et l'expansion de ses systèmes de TI afin d'améliorer les produits et services offerts et, ainsi, de répondre aux besoins en constante évolution des clients, de respecter ses obligations internationales et d'offrir des produits et des services équivalents à ceux d'autres OPI internationaux.

## État des résultats

Les revenus pour l'exercice 2010-2011 s'élèvent à 147,5 millions de dollars, ce qui représente une légère diminution de 2,0 millions de dollars (1,3 %) par rapport au dernier exercice. Les dépenses pour la même période s'élèvent à 143,2 millions de dollars, soit une augmentation de seulement 0,9 million de dollars (0,6 %) par rapport à l'année dernière. Cela s'explique essentiellement par une hausse des dépenses salariales, car l'OPIC a continué d'embaucher de nouveaux examinateurs. Cet investissement dans les ressources humaines a déjà eu une incidence positive considérable sur les délais d'exécution dans de nombreux secteurs. L'OPIC affichait un revenu net de 4,3 millions de dollars.

Pour de plus amples renseignements sur les revenus et les dépenses, veuillez consulter les tableaux à l'appendice B.

# Appendice A : Données sur les réalisations

## Tableau 1

| | 2008-2009 | 2009-2010 | 2010-2011 |
|---|---|---|---|
| **Demandes déposées** | | | |
| Brevets | 40 796 | 37 375 | 35 318 |
| Nationaux | 9 961 | 9 121 | 8 054 |
| Traité de coopération en matière de brevets | 30 835 | 28 254 | 27 264 |
| Marques de commerce | 43 526 | 42 213 | 46 480 |
| Droits d'auteur | 8 424 | 9 171 | 9 082 |
| Dessins industriels | 4 864 | 4 598 | 5 138 |
| Topographies de circuits intégrés | 2 | – | 1 |
| Administration chargée de la recherche internationale (ACRI) | 2 246 | 2 202 | 2 143 |
| Administration chargée de l'examen préliminaire international (ACEPI) | 331 | 368 | 259 |
| **Requêtes d'examen** | | | |
| Brevets | 30 376 | 30 187 | 30 627 |
| **Demandes traitées** | | | |
| Brevets | 35 188 | 39 108 | 38 235 |
| **Délivrances ou enregistrements** | | | |
| Brevets | 18 251 | 20 118 | 19 778 |
| Marques de commerce | 26 697 | 26 002 | 31 201 |
| Droits d'auteur | 8 273 | 9 021 | 9 056 |
| Dessins industriels | 5 659 | 5 078 | 4 950 |
| Topographies de circuits intégrés | 2 | – | – |
| **Abandons** | | | |
| Marques de commerce | 18 221 | 18 482 | 20 006 |
| Droits d'auteur | 140 | 180 | 232 |
| Dessins industriels | 482 | 416 | 344 |
| **Maintiens ou renouvellements** | | | |
| Brevets | 308 249 | 306 856 | 301 323 |
| Marques de commerce | 9 104 | 9 984 | 10 039 |
| Dessins industriels | 1 807 | 1 575 | 1 905 |
| **Cessions** | | | |
| Brevets | 41 215 | 39 983 | 32 041 |
| Marques de commerce | 14 610 | 14 382 | 10 822 |
| Droits d'auteur | 1 335 | 1 334 | 1 334 |
| Dessins industriels | 1 814 | 1 248 | 1 009 |
| Topographies de circuits intégrés | – | – | – |
| **Demandes de renseignements traitées** | | | |
| Brevets | 19 105 | 14 536 | 14 550 |
| Demandes concernant l'état de brevets | 1 249 | 1 702 | 1 747 |
| Marques de commerce | 23 555 | 22 021 | 22 029 |
| Droits d'auteur | 7 859 | 6 915 | 6 726 |
| Dessins industriels | 1 105 | 1 105 | 1 078 |
| Topographies de circuits intégrés | 18 | 20 | 15 |
| Demandes de renseignements généraux | 19 811 | 25 998 | 24 242 |
| Total des demandes | 72 702 | 72 297 | 70 387 |

# Appendice B : Données financières

Figure 1 Revenus par produit et service

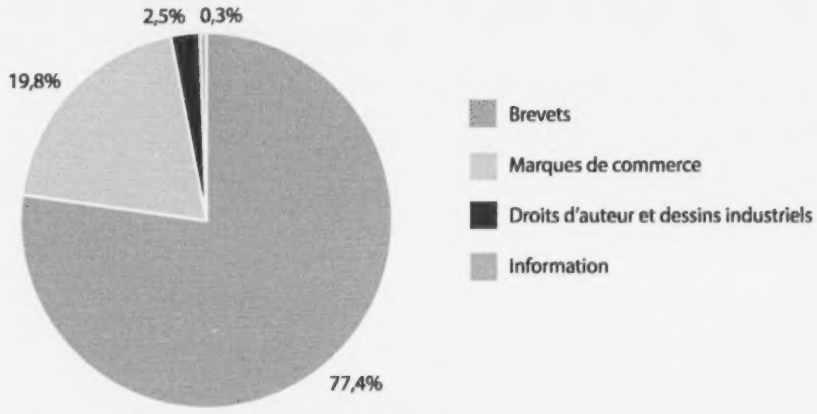


Figure 2 Dépenses de fonctionnement, par catégorie

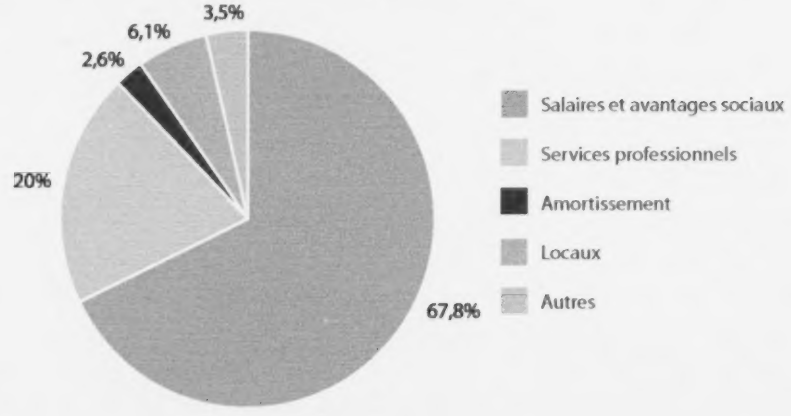


Figure 3 Dépenses, par regroupement de directions

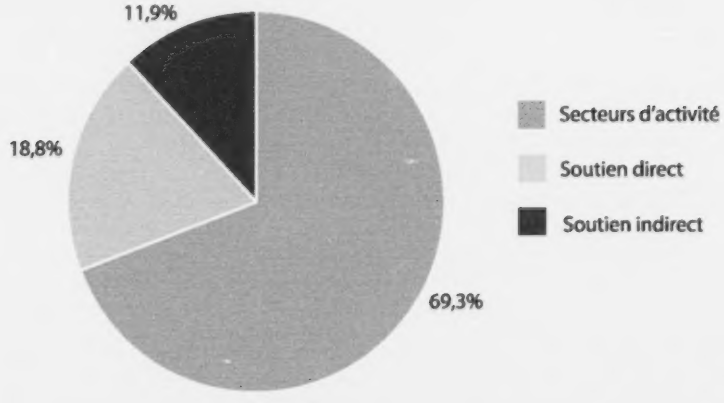

# Appendice B

Figure 4 Revenus — Brevets

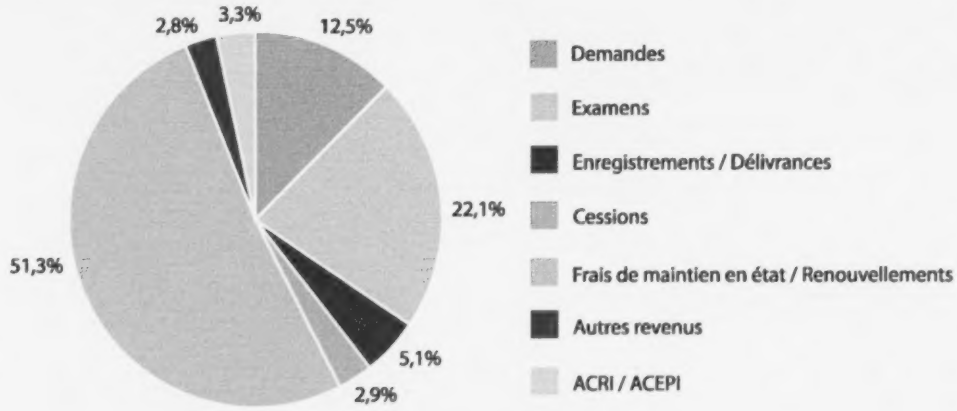


Figure 5 Revenus — Marques de commerce

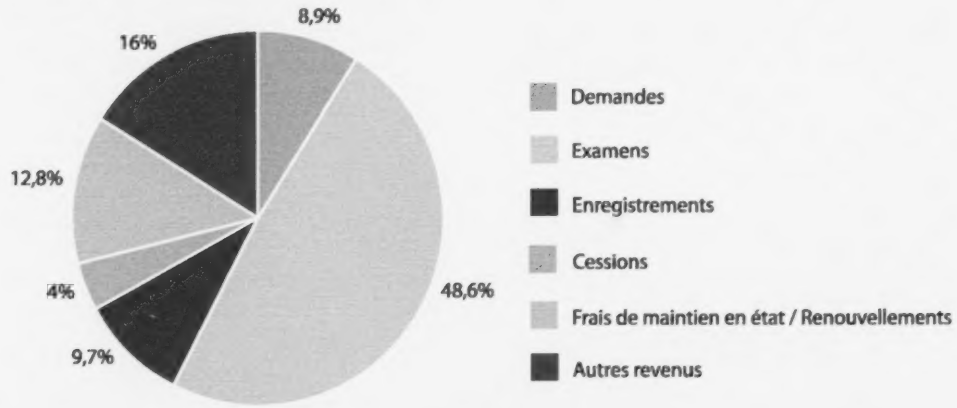


Figure 6 Revenus — Droits d'auteur et dessins industriels

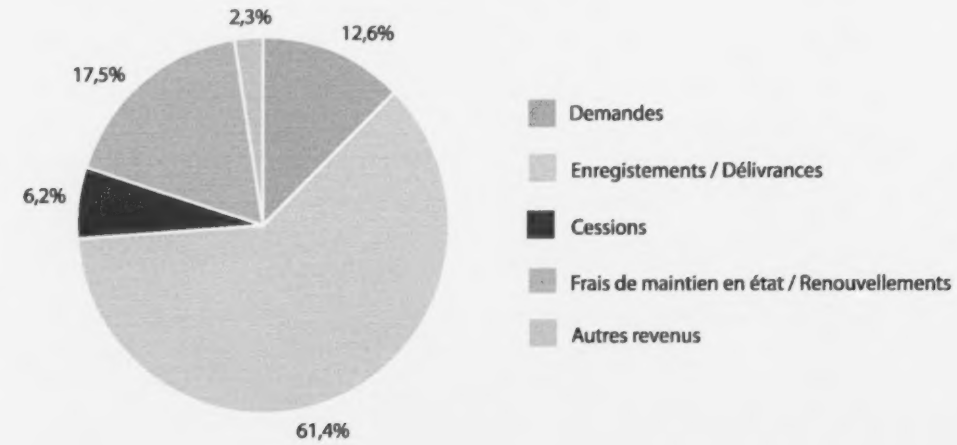

# Liste des tableaux et figures statistiques supplémentaires disponibles en ligne

http://www.cipo.ic.gc.ca/eic/site/cipointernet-internetopic.nsf/eng/h_wr00094.html

## Tableaux

2 Demandes de marque de commerce déposées, selon la langue
3 Demandes de marque de commerce déposées et enregistrées, par province ou territoire
4 Les 10 principaux requérants de marque de commerce
5 Les 10 principaux propriétaires de marque de commerce
6 Commission des oppositions des marques de commerce — Résultats opérationnels
7 Demandes de marque de commerce déposées et enregistrées, selon l'origine indiquée par le requérant
8 Demandes de brevet déposées, selon la langue
9 Demandes de brevet déposées, requêtes d'examen et brevets délivrés, par domaine
10 Demandes de brevet déposées et brevets délivrés aux résidants du Canada et aux résidants de pays étrangers
11 Les 10 principaux demandeurs de brevet
12 Les 10 principaux titulaires de brevet
13 Commission d'appel des brevets — Résultats opérationnels
14 Demandes de brevet déposées et brevets délivrés, selon l'origine indiquée par le demandeur
15 Demandes de droit d'auteur déposées, selon la langue
16 Demandes de droit d'auteur déposées et enregistrées, par province ou territoire
17 Demandes de droit d'auteur déposées et enregistrées, selon l'origine indiquée par le demandeur
18 Les 10 principaux demandeurs de droit d'auteur
19 Demandes de dessin industriel déposées, selon la langue
20 Demandes de dessin industriel déposées et enregistrées, par province ou territoire
21 Demandes de dessin industriel déposées et enregistrées, selon l'origine indiquée par le demandeur
22 Les 10 principaux demandeurs de dessin industriel
23 Les 10 principaux propriétaires de dessin industriel

## Figures

7 Délais d'exécution des demandes de marque de commerce en attente d'examen
8 Demandes d'enregistrement de marque de commerce
9 Demandes de marque de commerce traitées
10 Requêtes d'examen de brevet
11 Demandes de brevet traitées
12 Demandes d'enregistrement de droit d'auteur
13 Demandes de droit d'auteur traitées
14 Demandes d'enregistrement de dessin industriel
15 Demandes de dessin industriel traitées
16 Consultations du site Web
17 Demandes de renseignements
18 Employés, par groupe d'âge
19 Nombre d'employés
20 Employés, selon le sexe

# Appendice C : Engagements en matière de services

Veuillez prendre note que dans les domaines où nous avons obtenu un résultat inférieur de plus de 10 p. 100 à nos attentes, des notes explicatives ont été incluses.

| Services | Engagement | Attente | Résultats |
|---|---|---|---|
| **Direction des brevets** | | | |
| Délivrer une date de dépôt | dans les 4 semaines suivant la réception d'une demande qui satisfait aux exigences en matière de dépôt, y compris le paiement des taxes | 90 % | 75,79 % |
| Délivrer une confirmation de la date d'entrée dans la phase nationale pour les demandes déposées en vertu du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) | dans les 8 semaines suivant la réception d'une demande qui satisfait aux exigences d'entrée, y compris le paiement des taxes | 90 % | 87,82 % |
| Fournir un premier rapport (acceptation ou premier rapport d'examen) — Autoroute du traitement des demandes de brevet (ATDB) | suivant la réception d'une demande de participation à l'ATDB dûment remplie :<br>• dans les 3 mois pour toutes les disciplines | 90 % | 86 % |
| Fournir un rapport de recherche internationale et une opinion écrite ou seulement une opinion écrite — Administration chargée de la recherche internationale (ACRI) | suivant la réception d'une demande produite à l'ACRI :<br>• dans les 3 mois suivant la réception de la copie de recherche ou dans les 9 mois à compter de la date de priorité, selon la dernière de ces échéances à survenir, pour toutes les disciplines | 90 % | 87,07 % |
| Fournir un rapport préliminaire international sur la brevetabilité (RPIB) — Administration chargée de l'examen préliminaire international (ACEPI) | suivant la réception d'une demande produite à l'ACEPI :<br>• dans les 6 mois suivant la réception d'une demande dûment remplie ou dans les 28 mois à compter de la date de priorité, selon la dernière de ces échéances à survenir, pour toutes les disciplines | 90 % | 94,75 % |
| Examen — Délais d'exécution<br><br>Pourcentage des demandes accompagnées d'une requête d'examen en attente d'un premier rapport du bureau | 80 p. 100 des demandes accompagnées d'une requête d'examen seront en attente d'un premier rapport du bureau pendant moins de (selon la discipline) :<br>• Biotechnologie — 24 mois<br>• Électrique — 32 mois<br>• Mécanique — 18 mois<br>• Chimie organique — 18 mois<br>• Chimie générale — 21 mois | <br><br><br>80 %<br>80 %<br>80 %<br>80 %<br>80 % | <br><br><br>97 %<br>86 %<br>87 %<br>88 %<br>95 % |
| Délivrer un certificat d'enregistrement du droit de propriété ou un avis demandant des renseignements supplémentaires * | dans les 6 semaines suivant la réception de la requête et des taxes | 90 % | 85,8 % |

* Le résultat mensuel s'est établi à 40,77 % en janvier en raison d'une pénurie de personnel, à 92,96 % en février et à 98,54 % en mars.

# Appendice C

| Services | Engagement | Attente | Résultats |
|---|---|---|---|
| **Commission d'appel des brevets* (CAB)** | | | |
| Fixer la date d'audition | pour les demandes renvoyées devant la CAB avant janvier 2009 | 90 % | 100 % |
| Rendre une décision | pour les demandes renvoyées devant la CAB avant avril 2008 | 90 % | 59 %** |
| **Direction des marques de commerce** | | | |
| Délivrer une date de dépôt | dans les 4 jours ouvrables suivant la réception d'une demande électronique qui satisfait aux exigences en matière de dépôt, y compris le paiement des droits | 90 % | 95,35 % |
| | dans les 7 jours ouvrables suivant la réception d'une demande papier qui satisfait aux exigences en matière de dépôt, y compris le paiement des droits | 90 % | 76,65 %* |
| Fournir un premier rapport (approbation ou rapport de l'examinateur) | dans les 4,5 mois suivant la date de dépôt | 90 % | 74,47 %** |
| Répondre à la correspondance des clients reçue à la suite d'un premier rapport | dans les 4 mois suivant la réception de la correspondance | 90 % | 86,72 % |
| Enregistrer une marque de commerce | immédiatement après l'enregistrement électronique | 100 % | 100 % |
| | dans les 25 jours ouvrables suivant la réception de la demande papier et le paiement des droits | 90 % | 93,27 % |

* La CAB est responsable des appels concernant les brevets et les dessins industriels.
** L'appel interjeté à l'égard d'une décision de la Cour fédérale rendue en octobre 2010 a entraîné des retards dans le traitement des dossiers.

* Le délai entre le dépôt et l'officialisation (émission d'une date de dépôt) inclut le délai d'attente des réponses des clients à des rapports d'irrégularité émis (120 % de plus que l'année dernière). La Direction a trouvé le problème qui donnait lieu aux rapports d'irrégularité et a pris les mesures nécessaires pour limiter considérablement le nombre de ces rapports.
** Le nombre croissant de demandes (8,4 % de plus que l'année dernière) commence à excéder les capacités. La Direction recrute et forme de nouveaux examinateurs cette année afin de répondre à l'accroissement de la demande.

# Appendice C

| Services | Engagement | Attente | Résultats |
|---|---|---|---|
| **Commission d'opposition des marques de commerce** | | | |
| Fixer la date d'audience | dans les 14 mois suivant la réception d'une demande (opposition) | 90 % | 85 % |
| | dans les 14 mois suivant la réception d'une demande (article 45) | 90 % | 89,6 % |
| Rendre une décision | dans les 12 mois suivant le renvoi pour une décision rendue sans audience (opposition) | 90 % | 87,6 % |
| | dans les 12 mois suivant le renvoi pour une décision rendue sans audience (article 45) | 90 % | 78,7 %* |
| | dans les 4 mois suivant la date de l'audience (opposition) | 90 % | 82,7 % |
| | dans les 4 mois suivant la date de l'audience (article 45) | 90 % | 100 % |
| **Division des dessins industriels** | | | |
| Délivrer une date de dépôt | dans les 3 semaines suivant la réception d'une demande qui satisfait aux exigences en matière de dépôt | 90 % | 97,09 % |
| Fournir un premier rapport (enregistrement ou rapport de l'examinateur) | dans les 8 mois suivant la date de dépôt et le paiement des droits | 90 % | 97,63 % |
| **Bureau du droit d'auteur** | | | |
| Enregistrer un droit d'auteur | dans les 5 jours ouvrables suivant la réception d'une demande électronique qui satisfait aux exigences en matière de dépôt, y compris le paiement des taxes | 90 % | 99,98 % |
| | dans les 7 jours ouvrables suivant la réception d'une demande papier qui satisfait aux exigences en matière de dépôt, y compris le paiement des taxes | 90 % | 92,16 % |

* Le remplacement d'employés a entraîné des retards dans le prononcé de décisions dans des dossiers en vertu de l'article 45 sans audience (en raison d'activités de formation et de perfectionnement), mais la COMC fait dans l'ensemble des progrès satisfaisants par rapport à ses engagements en matière de service.

## Appendice C

| Services | Engagement | Attente | Résultats |
|---|---|---|---|
| **Direction de l'information — Centre de services à la clientèle (CSC)*** | | | |
| Répondre aux demandes de renseignements de nature générale | dans les 24 heures après que la demande ait été communiquée par téléphone | 90 % | 98,9 % |
| | dans les 48 heures suivant la réception de la demande expédiée par la poste, par courrier électronique ou par télécopie | 90 % | 95,3 % |
| Donner accès à un agent d'information sur les lieux | dans les 10 minutes suivant la réception de la requête | 90 % | 100 % |
| Envoyer des publications de l'OPIC | par la poste, dans les 48 heures suivant la réception de la requête | 90 % | 97,4 % |
| Envoyer des documents concernant les brevets, les marques de commerce, les droits d'auteur ou les dessins industriels | par la poste ou par courrier électronique (seuls les documents sur les brevets existent en format électronique) dans les 72 heures suivant la réception de la requête, qui doit être accompagnée des taxes applicables pour les photocopies | 90 % | 91,4 % |
| | par la poste, dans les 72 heures suivant la réception de la requête, qui doit être accompagnée des taxes applicables pour les copies certifiées | 90 % | 90,2 % |

* Le CSC est ouvert de 8 h 30 à 17 h, du lundi au vendredi; à l'exception des jours fériés.

# Appendice D : Membres de la haute direction et agents de développement des affaires

## Membres de la haute direction

**Commissaire aux brevets, registraire des marques de commerce et président**
Sylvain Laporte
Tél. : 819-997-1057
Téléc. : 819-997-1890
Courriel : sylvain.laporte@ic.gc.ca

**Sous-commissaire aux brevets par intérim et directrice, Direction des brevets**
Agnès Lajoie
Tél. : 819-997-2949
Téléc. : 819-994-1989
Courriel : agnes.lajoie@ic.gc.ca

**Directeur exécutif, Stratégies et services organisationnels**
Pierre R. Bélisle
Tél. : 819-994-2828
Téléc. : 819-997-1890
Courriel : pierre.belisle@ic.gc.ca

**Conseillère principale du président**
Geneviève Côté
Tél. : 819-997-2419
Téléc. : 819-953-2476
Courriel : genevieve.cote@ic.gc.ca

**Directeur général, Direction des solutions d'entreprise**
Daniel Boulet
Tél. : 819-953-3995
Téléc. : 819-997-5016
Courriel : daniel.boulet@ic.gc.ca

**Président par intérim, Commission d'appel des brevets**
Chris Evans
Tél. : 819-934-2323
Téléc. : 819-994-1989
Courriel : chris.evans@ic.gc.ca

**Directrice, Direction des marques de commerce**
Lisa Power
Tél. : 819-997-2423
Téléc. : 819-997-1421
Courriel : lisa.power@ic.gc.ca

**Directrice par intérim, Direction de l'information**
Marie-Andrée Katia Bertrand
Tél. : 819-934-7594
Téléc. : 819-953-7620
Courriel : marie-andreekatia.bertrand@ic.gc.ca

**Présidente, Commission des oppositions des marques de commerce**
Darlene Carreau
Tél. : 819-997-2469
Téléc. : 819-997-5092
Courriel : darlene.carreau@ic.gc.ca

**Directeur, Direction du droit d'auteur et des dessins industriels**
Félix Dionne
Tél. : 819-953-1601
Téléc. : 819-953-6977
Courriel : felix.dionne@ic.gc.ca

**Gestionnaire, Communications**
Erin Howard-Hoszko
Tél. : 819-994-6634
Téléc. : 819-953-7620
Courriel : erin.howard-hoszko@ic.gc.ca

Appendice D

# Agents de développement des affaires

**Région de l'Atlantique**
Cécile Klein
Office de la propriété intellectuelle du Canada
Industrie Canada
Centre de services aux entreprises
Canada — Nouvelle-Écosse
1575, rue Brunswick
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3K5
Tél. : 902-426-2172
Téléc. : 902-426-6530
Courriel : cecile.klein@canadabusiness.ca

**Région de la capitale nationale**
Rachel Roy
Office de la propriété intellectuelle du Canada
Industrie Canada
Place du Portage I
Bureau C-227-81E
50, rue Victoria
Gatineau (Québec) K1A 0C9
Tél. : 819-956-9295
Téléc. : 819-953-6004
Courriel : rachel.roy@ic.gc.ca

**Ontario**
Dumitru Olariu
Office de la propriété intellectuelle du Canada
Industrie Canada
880, avenue Ouellette
Bureau 603
Windsor (Ontario) N9A 6L7
Tél. : 519-971-2049
Téléc. : 519-791-0174
Courriel : dumitru.olariu@ic.gc.ca

**Québec**
Caroline Lefebvre
Office de la propriété intellectuelle du Canada
Industrie Canada
Place du Portage I
Bureau C-227-86E
50, rue Victoria
Gatineau (Québec) K1A 0C9
Tél. : 819-956-8433
Téléc. : 819-953-6004
Courriel : caroline.lefebvre@ic.gc.ca

**Région de l'Ouest**
Michel Loiselle
Office de la propriété intellectuelle du Canada
Industrie Canada
400, avenue St. Mary, 4e étage
Winnipeg (Manitoba) R3C 4K5
Tél. : 204-983-2687
Téléc. : 204-984-4329
Courriel : michel.loiselle@ic.gc.ca